

تونس في : 23/06/2025

رقم: 2025/H 12

# منشور إعلامي

## قطاع المستشفيات

- قرار سحب

Par Décision du Ministère de la Santé du 23/06/2025

Les lots des spécialités pharmaceutiques suivantes sont retirés du marché

Code Produit	Libellé Produit	Laboratoires	Lot à retirer	Motif
300180	OXAGRAM 500mg Gél. Bt 24	MEDICEF	Tous les lots	Suite avis de la commission spécialisée des médicaments anti-infectieux et vaccins et sérums, recommandant le retrait des AMM des spécialités pharmaceutiques à base d'oxacilline sous formes orales et intramusculaires (réévaluation efficacité produit)
350124	OXAGRAM 500mg Gél. Bt 400	MEDICEF		
309809	OXAPEN 500mg Gél. Bt 12	SAIPH		
350088	OXAPEN 500mg Gél. Bt 120	SAIPH		
309935	OXAPEN 500mg Gél. Bt 24	SAIPH		

Le retrait du commerce de ces lots doit se faire immédiatement et sans délai.

Le retour à la PCT doit se faire dans un délai ne dépassant pas les 45 jours à partir de la date de la présente circulaire.

عن الرئيس المدير العام  
للصيدلية المركزية التونسية

Pharmacie Centrale de Tunisie  
Mme JAZHM Samiia Kamilia  
Pharmacien Responsable Technique